



HAL
open science

Mondialisation et transfert linguistique en Polynésie française : de la disparition du hakka à l'avènement du mandarin

Aurélie Bayen-Poisson

► **To cite this version:**

Aurélie Bayen-Poisson. Mondialisation et transfert linguistique en Polynésie française : de la disparition du hakka à l'avènement du mandarin. Culture et modernité dans l'outre-mer français - les défis de la mondialisation, /s dir. Aurélie Bayen-Poisson Arnaud de Raulin, Arnaud Haquet, Paris, L'Harmattan, 2021, 194 p., 2021. hal-03740114

HAL Id: hal-03740114

<https://hal.science/hal-03740114v1>

Submitted on 29 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mondialisation et transfert linguistique en Polynésie française :

de la disparition du hakka à l'avènement du mandarin

Aurélie Bayen-Poisson

Maitre de conférences UCO Pacifique

Chercheur associé au Centre d'Etudes de la Chine Moderne et contemporaine (EHESS)

« Je ne peux pas te reprocher d'avoir tout oublié. Tu n'avais rien oublié puisqu'au départ on ne t'avait rien appris »

Jimmy M. Ly (2003)

« Une langue disparaît tous les quinze jours », tel est le cri d'alarme du linguiste Claude Hagège lancé en l'an 2000 pour mobiliser l'opinion publique aux morts annoncées de près de 7000 langues dans le monde¹. L'Océanie, bassin de 2000 langues, n'échappe pas à cette menace, dont la Polynésie française fait partie.

Cette collectivité d'Outre-Mer (COM) comptait au recensement en 2018 plus de 277 400 habitants² issus de divers environnements linguistiques et culturels. Distant de 16 000 km de l'Hexagone, elle est constituée de 118 îles dispersées sur 2,5 millions de kilomètres carrés (équivalant à la surface de l'Europe). Le français y est la langue officielle selon l'article 2 de la Constitution, mais la République française reconnaît 7 langues polynésiennes devant être préservées au titre de l'article 57 de la Loi organique 2004-192, portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Parmi les populations qui composent cette société d'outre-mer aujourd'hui, l'un des groupes minoritaires est la communauté chinoise, arrivée en 1865 sur le Territoire. Issue des groupes ethniques hakka et punti du Sud-Est de la Chine (région du Guangdong), cette communauté s'est développée autour d'une culture et d'une langue chinoise particulières, influencées au cours de son Histoire par un métissage et une volonté de s'intégrer dans un contexte culturel et linguistique pluriel. La communauté chinoise de Polynésie française s'en est trouvée singularisée, de par la trajectoire historique empruntée depuis plus de 150 ans. Ainsi a-t-elle réussi à relever le défi de l'intégration à la société polynésienne, elle-même en phase d'occidentalisation. Le constat rapporté par la communauté chinoise d'aujourd'hui est néanmoins fataliste, en termes de perte de la transmission linguistique et culturelle, hakka et punti³, puisqu'il ne restait en 2012 plus que 1641 locuteurs⁴, chiffre qui est en train de diminuer inexorablement. Le risque de ne se résumer qu'à un folklore en l'espace d'une vingtaine d'années pose dès lors la question de la nécessité de sauvegarde de la langue et du patrimoine immatériel hakka.

¹ Obreja, C. M. (2012). Un discours en sept mille langues. *ANADISS*, 2(14), 185-188.

² Selon le bilan démographique 2018 de l'Institut Statistique de Polynésie française, accessible en ligne : <http://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pf-bilans-et-etudes/pf-bilan-11-2019-1187-bilan-d%C3%A9mographique-2018.pdf?sfvrsn=6> (consulté le 05 avril 2020).

³ Ly, J. M (2003) *Adieu l'Etang aux Chevrettes*. Papeete : Te Ite

⁴ ISPF (2012). *Rapport sur les langues*. ISPF, accessible en ligne : http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2012/Tableaux_standards_RP2012_Langues_PDF.pdf?sfvrsn=0 (consulté le 01/04/2020)

C'est peut-être par la découverte du mandarin à l'école qu'apparaîtra un sursaut de l'identité chinoise de Polynésie. Alors que le renouveau culturel maohi initié dans les années 1980 a permis de remettre en avant l'importance de la transmission linguistique et culturelle jusqu'à rendre son usage présent dans les institutions et le paysage médiatique, il semble que l'identité hakka ne puisse plus perdurer du fait du contexte politique et social propre au Territoire, ne lui laissant pas d'espace suffisant pour demeurer. C'est ce que cette étude tentera de démontrer en abordant tout d'abord l'Histoire sociolinguistique de la communauté chinoise en Polynésie française, avant de soulever les enjeux liés à la crise de transmission du parler hakka/punti et des processus de transferts linguistiques en cours dans le système scolaire aujourd'hui. Dans cette société métissée et mondialisée, nous ouvrirons cette analyse en émettant l'hypothèse d'un renouveau identitaire chinois qui pourrait voir le jour grâce à une politique de sauvegarde de la langue, notamment dans le système scolaire. Percevoir les mutations en cours dans le paysage sociolinguistique de cette communauté diasporique permettra ainsi de percevoir les enjeux politiques, institutionnels et sociologiques à venir.

Une diaspora chinoise en mutation

La Polynésie est historiquement une terre d'immigration. Depuis l'arrivée des premiers Polynésiens il y a plus de 2000 ans⁵, ce territoire d'Océanie a connu ces derniers siècles des vagues d'immigration du monde entier. Celle des colons français à partir de 1843⁶ instaura un bouleversement profond au sein de la société polynésienne en la métissant progressivement ; avant d'attirer à son tour d'autres flux de travailleurs chinois pour développer l'activité économique de la colonie dès 1864⁷.

Ces coolies⁸ chinois, pour la première vague, étaient essentiellement issus de deux groupes ethnolinguistiques de la province du Guangdong, les Hakkas et les Cantonais (Puntis)⁹. La crise économique et politique que traversait la Chine dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avait engendré un phénomène d'émigration massive de nombreux Chinois outre-mer. Cette période correspondait à l'accroissement de la demande de main d'œuvre par les gouvernements occidentaux dans leurs colonies. En mars 1864, la signature de l'arrêté¹⁰ autorisant le recrutement de 1000 travailleurs agricoles chinois, dans la plantation d'Atimaono sur l'île de Tahiti, marqua le début des vagues d'immigration successives de la communauté chinoise en Polynésie.

Par la suite, la faillite de la plantation de coton d'Atimaono marqua le début d'une immigration irrégulière, les travailleurs agricoles chinois souhaitant retourner sur la terre de leurs ancêtres une fois leur contrat de travail à l'étranger terminé. Jusqu'en 1907, cette première vague voit sa population se réduire à 400 personnes (décès et retours en Chine). La 2^{ème} phase fut composée de ce que l'anthropologue Anne-Christine Trémon nomme celle des « aventuriers-marchands ». Issus de familles commerçantes, les registres des Etablissements Français d'Océanie (EFO) enregistrent une centaine de Chinois arrivés entre 1890 et 1904. Partis « librement » de Chine, ce sont eux qui recrutèrent pour l'essentiel leurs compatriotes de la troisième vague, entre 1904-1914 et 1918-1928. La communauté chinoise actuelle est essentiellement composée des descendants des deuxième et troisième vagues de

⁵ Valentin F., Déroit F., Sprigg M. J. T., Bedford S. (2016). Early Lapita skeletons from Vanuatu show Polynesian craniofacial shape: Implications for Remote Oceanic settlement and Lapita origins, accessible en ligne : <https://inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/du-nouveau-sur-lorigine-des-premiers-polynesiens> (consulté le 10/04/2020)

⁶ La Polynésie devient Protectorat français avant de devenir une colonie en 1880 en devenant les Etablissements français d'Océanie (EFO). Ce n'est qu'en 1946 que la Polynésie devient Territoire d'outre-mer.

⁷ Le 1^{er} travailleur chinois serait arrivé dès 1800. Cf. Saura, B. (2002). *Tinito: la communauté chinoise de Tahiti: installation, structuration, intégration. Tahiti* : Au vent des îles, p.14.

⁸ Du chinois *kuli* 苦力 : terme désignant du labeur du fait des tâches qui leur était réservées dans les pays où on les recrutait comme main d'œuvre.

⁹ Trémon, A. C. (2010). Chinois en Polynésie française. Migration, métissage, diaspora. Nanterre : *Société d'ethnologie*, 46.

¹⁰ Arrêté du 30/03/1864, Bo du Protectorat, CAOM 35.

plusieurs milliers d'immigrants¹¹, dont la majorité appartenait au groupe ethnique hakka. C'est de ce groupe communautaire majoritaire dans la communauté chinoise de Polynésie dont nous allons parler plus avant.

L'appartenance sociolinguistique de ces individus issus des trois vagues a perduré au travers d'us et coutumes propres à leur région natale, mais aussi par la transmission linguistique propre à leur communauté d'appartenance. Jusqu'en 1973¹², le statut d'étranger ainsi que la venue d'épouses arrivées de Chine avait favorisé l'endogamie nécessaire à la transmission intergénérationnelle de ces dialectes¹³. La première génération d'immigrés hakka accordait d'ailleurs une grande importance à la préservation du patrimoine linguistique et culturel. La création d'un temple religieux en 1866 et de deux écoles chinoises¹⁴ répondaient à cet impératif de transmission.

Pourtant, l'une des premières distanciations avec leurs compatriotes restés en Chine proviendra de la politique de simplification de l'écriture chinoise (mandarin), portée par Mao Zedong dès 1950¹⁵. La Chine impériale, que les travailleurs chinois de Polynésie avaient connue, n'est plus. La création d'écoles chinoises à partir de 1922¹⁶ prenait en charge l'enseignement de la langue écrite en caractères traditionnels mandarin (et non simplifiés comme c'était devenu l'usage en République populaire de Chine) ; l'abandon de l'écriture traditionnelle au profit de celle, simplifiée, commencera à creuser un fossé sociolinguistique entre Chinois de Chine et ceux de Tahiti. Ce phénomène s'accroîtra lorsque les Chinois abandonneront l'idée de revenir en Chine et commenceront à s'unir aux populations polynésiennes (mariages mixtes) tout en accédant, en 1973, à la naturalisation française.

Commence progressivement un brassage ethnolinguistique qui accentuera encore la distanciation des usages dialectaux entre communautés hakka de Chine et de Polynésie : le dialecte hakka devenant du « chino-tahitien »¹⁷, dialecte créolisé devenant au fil du temps moins compréhensible des Hakkas de République populaire de Chine. En effet, la langue hakka (客家话 kè jiā huà) de référence est celle de la région de Meixian (梅县 méixiàn) au nord de Guangdong. Elle s'apparente globalement au mandarin d'un point de vue grammatical mais comporte 6 tons à l'oral (contre 4 pour le mandarin). L'éparpillement aux quatre coins du monde de ce peuple - historiquement migrant et opprimé sous la Chine impériale - a par la suite engendré des évolutions linguistiques en fonction des zones d'établissement de ses communautés (sons ou phonèmes spécifiques au pays d'accueil avec l'intégration dans la langue hakka de quelques mots en tahitien – par exemple : tout/tous en tahitien se dit « pau roa » et utilisé en hakka par « pauru »)¹⁸.

La fermeture des écoles chinoises et l'accélération de l'accession massive à la nationalité française¹⁹ en 1973 sonneront le glas de la définition stricte de cette communauté en tant que diaspora à part entière, qui, pour ne pas rester marginalisée des grands courants de la vie sociale, économique et politique du Pays, doit laisser derrière elle tout ou partie de son identité ethnique et linguistique pour adopter la langue et la culture de la société d'accueil – en l'occurrence le français. La situation actuelle

¹¹ Trémon, A. C. (2007). Mémoire d'immigrés et malemort: controverses autour du passé coolie chez les Chinois de Tahiti. *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (3).

¹² Assemblée de Polynésie française (2020). La question chinoise - La naturalisation massive de 1973, accessible en ligne : <http://histoire.assemblee.pf/articles.php?id=662> (consulté le 20/04/2020)

¹³ Certains enfants de la seconde génération furent d'ailleurs envoyés en Chine pour consolider leur langue et culture chinoise originelle dans les années 1930. A partir des années 1950, ce type de pratiques familiales n'a plus cours, puisque les familles les inscrivent exclusivement (ou partiellement) à l'école chinoise. Cf. Trémon, Anne-Christine. (2017) Flexible kinship: shaping transnational families among the Chinese in Tahiti. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 23.

¹⁴ Ecoles créées par l'association KooMenTong (国民党 guó mín dǎng) et l'association Philanthropique Chinoise (中华会馆 zhōng huá huì guǎn).

¹⁵ Milsky, C. (1973, March). Le problème de la réforme de l'écriture en Chine: et son histoire avant 1949. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (Vol. 28, No. 2, pp. 429-451). EHESS.

¹⁶ Créée par l'association Kuo Min Tang et enregistrée au JO des EFO du 16/12/1922.

¹⁷ Trémon, A. C. (2007). Les liens transnationaux en diaspora. Le cas des Chinois de Polynésie française. *Diasporas. Histoire et sociétés*, 10 (1), 217-227.

¹⁸ Chenoux P. (2018). *Mémoire de Master : L'apprentissage du mandarin à travers la langue hakka*. Papeete : Université d'Artois.

¹⁹ Francisation des noms de famille, cf. Saura (2002) pp.179-200.

est devenue à ce titre inquiétante puisque le nombre de locuteurs en langue chinoise chute inexorablement, si on considère les données recueillies par l'ISPF de 2007²⁰ à 2012²¹ : passant de 2036 locuteurs à 1641, soit une diminution de 20% par an²². Si les locuteurs actuels et les apprenants continuent de n'avoir aucune motivation à transmettre leur langue et leur culture, le rythme annuel de ce déclin devrait s'accélérer dans les deux prochaines décennies, jusqu'à ce que ce dialecte créolisé s'éteigne tout à fait.

Comme nous venons de l'observer, les raisons historiques et institutionnelles ont certes été des facteurs déclencheurs du processus de disparition de la langue hakka sur le territoire polynésien, mais restent incomplètes quant à notre compréhension du phénomène de crise de la transmission qui s'opère à ce jour. L'observation des politiques linguistiques du système éducatif français s'avèrera éclairante.

Crise de transmission et politique linguistique dans le système éducatif français

Génération après génération, l'objectif de réussite familiale ne se circonscrit plus à la transmission du patrimoine économique (commerce), mais à la réussite scolaire. Les jeunes d'origine chinoise ne souhaitent plus reprendre l'affaire familiale au centre-ville de Papeete²³, ni même célébrer les fêtes culturelles - autrefois obligatoires - comme le culte aux ancêtres (*kasan*)²⁴.

La méfiance des familles chinoises ou « demi »²⁵ à l'égard du bilinguisme les encourage d'ailleurs à ne favoriser que la langue qui leur sera le plus profitable, dès l'époque de la tertiarisation de l'économie post-CEP²⁶. Langue des diplômés et des concours administratifs, la maîtrise du français impose aux familles ayant le plus d'ambition de bannir l'usage de l'alternance codique, pratique linguistique qui consiste de passer d'une langue à l'autre au gré de la conversation. Cette valorisation du français sur le plan scolaire et professionnel plonge la langue hakka dans une désuétude annoncée, qui ne fera que s'accroître au fil du temps. La politique linguistique d'acculturation par l'école de la République a accéléré l'affaiblissement de l'usage des dialectes hakka (et punti) au sein des jeunes générations²⁷. Gérald Copenrath (1967) évoquait déjà ce processus d'assimilation dès le milieu des années 1960²⁸, repris par l'anthropologue Bruno Saura en 2002²⁹. L'association locale d'origine chinoise *Wenfa* proposa de définir l'identité de la communauté d'origine chinoise selon le concept des « **3 O** », considérant que ses membres auraient pris au fil des générations le meilleur des cultures **O**ccidentale, **O**riental et **O**céanienne. Cette conception de l'identité chinoise en Polynésie permettrait ainsi d'expliquer comment cette minorité a réussi à relever le défi de l'intégration, reconnue par l'ensemble de la société polynésienne aujourd'hui.

²⁰ ISPF (2007). *Rapport sur les langues*, accessible en ligne : http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2007/6_Langues.pdf?sfvrsn=0 (consulté le 01/04/2020)

²¹ ISPF (2012). *Rapport sur les langues*, accessible en ligne : http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2012/Tableaux_standards_RP2012_Langues_PDF.pdf?sfvrsn=0 (consulté le 01/04/2020)

²² Pourcentage en valeur absolue et en prenant en considération la taille de la population totale recensée qui a augmenté au fil du temps (192 176 en 2007 ; 202 825 en 2012).

²³ Drouot-Baille B. (2018). Papeete et ses shophouses. La sinisation d'un paysage urbain (1900-1970), *Moussons*, 31.

²⁴ Le *kasan* est le terme descriptif de l'action rituelle des Chinois de Tahiti sur les tombes de leurs défunts aïeux.

²⁵ La catégorie d'individus métis à Tahiti s'exprime sous la dénomination « demi ». Ce terme fait généralement référence au métissage entre parents d'origine européenne et polynésienne. Les enfants nés de parents polynésiens et chinois font l'objet de précisions supplémentaires lorsqu'ils s'identifient comme tels. Cf. Laura Schuft (2014). Devenir « demi » en Polynésie française. *Anthropologie et sociétés*. Québec Université Laval, 38 (2), pp.67-88.

²⁶ Cf. Contour S. (dir.) (2004). *L'économie polynésienne post-CEP, une dépendance difficile à surmonter 1995-2003*. Papeete : CEROM.

²⁷ Copenrath G. op. cit. : « L'évolution de la minorité chinoise en Polynésie se joue en concomitance avec la symbiose franco-tahitienne qui, elle, est déjà largement greffée sur le plan ethnique comme sur le plan institutionnel ; il est logique que ces deux phénomènes s'interpénètrent. »

²⁸ Ibid : « Nous avons déjà, à plusieurs reprises, constaté que la minorité avait peu à peu perdu une part de ses caractères propres et que cette tendance s'était accentuée et accélérée depuis quelques années (...) ce revirement peut être considéré comme un effet d'une assimilation déjà acquise mais il doit être aussi envisagé comme une des causes de cette assimilation si elle s'affirme dans un proche avenir comme cela nous paraît probable et souhaitable. »

²⁹ Saura B. op. cit. p. 387 : « nous dirons qu'elle a réussi cette intégration et même cette assimilation : (...) s'intégrer relativement bien à la société majoritaire tout en orientant leurs enfants vers la culture de l'Occident qui supplante peu à peu celle des Polynésiens ».

L'aspect linguistique n'est évidemment pas le seul critère qui caractérise cette assimilation, bien qu'il reste essentiel. A partir des années 2000, l'État français commença en effet à reconnaître sa responsabilité dans le processus de disparition du patrimoine linguistique et culturel régional, et notamment les problèmes inhérents à l'acculturation des populations outre-mer. On compte en Polynésie française 5 et 8 langues parlées polynésiennes³⁰ en plus des autres langues parlées sur le territoire³¹. Bien que l'article 11 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 réaffirme que la « langue d'enseignement de la Polynésie française doit être le français », l'article 34 de la Loi d'orientation pour l'outre-mer entrée en vigueur en 2000 indique que «les langues régionales en usage dans les départements d'outre-mer font partie du patrimoine linguistique de la Nation» et qu'elles «bénéficient du renforcement des politiques en faveur des langues régionales afin d'en faciliter l'usage». L'usage du tahitien, proscrit en 1867 dans toutes les écoles³², ne fut réintroduit que progressivement à partir de 1977. En outre, l'extension de la loi Deixonne³³ à la Polynésie française³⁴ lança une dynamique permettant un plus grand transfert des compétences au Territoire en 1977³⁵, par la mise en place de l'enseignement obligatoire du tahitien en 1985 à l'école élémentaire (2h30 hebdomadaire).

Bien que les Polynésiens restent profondément attachés à leur langue, le bilan linguistique confirme également le déclin de son usage. Les deux recensements réalisés par l'ISPF à dix ans d'intervalle montrent que la langue parlée en famille tend à voir s'imposer le français : l'usage d'une langue polynésienne étant passé de 29,9% en 2007 à 25% en 2017, contre 68,5% à 73% en français. Malgré les efforts déployés par les institutions³⁶ et les médias (TV/radio) en faveur du bilinguisme³⁷, le transfert linguistique et l'acculturation progressent inéluctablement dans la société polynésienne, toutes origines confondues³⁸.

Parallèlement à cette acculturation au français de la population polynésienne, la trajectoire linguistique hakka n'a pas connu ce regain d'intérêt ni de reconnaissance sur le plan institutionnel, scolaire ou médiatique. Le transfert linguistique irréversible qui s'opéra en faveur de l'usage généralisé du français permit néanmoins qu'émerge un regain d'intérêt pour la langue et civilisation chinoises dans le système scolaire depuis les années 1980, période qui marqua le début de l'ascension économique mondiale de la Chine³⁹.

Mondialisation et transfert linguistique : quand la crise de transmission devient une ambition partagée

L'Inspecteur général de chinois du Ministère de l'éducation nationale, Joël Bellassen, résumait en ces termes l'engouement mondial de l'apprentissage du mandarin :

« L'émergence de la langue chinoise et son accès à une dimension internationale constituent une des mutations majeures affectant le paysage linguistique mondial au début du 21^{ème} siècle. Inscrite dans le contexte de l'essor du monde chinois, cette émergence, loin d'être un effet de mode, est l'une

³⁰ Tahitien, mangarévien, pa'umotu, marquisien, austral.

³¹ Pérez, M. (2013). Langues océaniques : une grande diversité. *Hermès*, 65(1), 95-96.

³² Bien que le tahitien soit au départ une langue d'évangélisation et d'alphabétisation, il devint interdit en 1867. Cf. Lavondès, H., (1972). Problèmes sociolinguistiques et alphabétisation en Polynésie française, *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. IX, n°1, pp. 49-61.

³³ Loi n°51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, Loi Deixonne.

³⁴ Louise Peltzer (2009). Le cas du tahitien et des langues polynésiennes en Polynésie française, *Tréma*, 31, 97-106.

³⁵ Pour l'Enseignement préélémentaire et élémentaire et en matière d'enseignement des langues locales.

³⁶ Lettre de rentrée 2018-2019 de Madame la ministre de l'Éducation de Polynésie française : « *Les langues et culture polynésiennes, présentes en tout lieu du Fenua, sont un vecteur de développement personnel et de la transmission intergénérationnelle indispensable à l'échange enfant-parent/famille et à l'équilibre général de notre société.* »

³⁷ Définition du bilinguisme selon Grosjean F. (2015), *Parler plusieurs langues, le monde des bilingues : utiliser deux ou plusieurs langues ou dialectes dans la vie de tous les jours*. Paris : Albin Michel.

³⁸ A noter qu'en 1962, 60% de la population de 15 ans et plus déclaraient ne pas savoir lire et écrire en français 80% des recensés déclaraient savoir lire et écrire en tahitien. Lavondès, H. (1972). Problèmes sociolinguistiques et alphabétisation en Polynésie Française. *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 9(1), 49-61.

³⁹ Cf. Bergère, M. C. (2013). *Chine: le nouveau capitalisme d'État*. Paris : Fayard.

des incidences de la mobilité des personnes et de la mondialisation des échanges sur la dynamique et la dimension réelle ou scolaire des langues.»⁴⁰

La Polynésie ne fait pas exception à cette prise de conscience ; les ambitions des familles et celles du gouvernement local se rejoignant pour favoriser le développement de l'enseignement du mandarin sur le Territoire.

En effet, sur le plan politique et économique, la mondialisation et le programme étatique chinois des *Nouvelles Routes de la Soie du XXI^{ème} siècle* ont conforté cette attraction mondiale pour la Chine, qui apparaît comme une manne providentielle pour l'avenir économique du Pays. En témoignent l'accélération des projets et partenariats bilatéraux depuis les années 2000-2010 : ligne aérienne Chine-Tahiti, ferme aquacole de Hao⁴¹, etc. Cette volonté d'institutionnalisation des relations sino-polynésiennes est consolidée par une politique chinoise dite de *soft power*⁴², qui se traduit par le développement d'échanges diplomatiques et socio-culturels croissants : implantation d'un consulat en 2007⁴³, rapprochements avec les populations locales - notamment celles d'origine chinoise - via le tissu associatif (plus d'une dizaine d'associations culturelles chinoises réunies sous l'égide de l'association historique SI NI TONG)⁴⁴, etc.

Sur le plan éducatif, les partenariats avec le gouvernement de la République populaire de Chine ne cessent de se développer (en partie pour éclipser les relations existantes avec Taiwan⁴⁵ tout en s'assurant une présence pérenne sur ce Territoire en phase d'autonomisation). Outre les programmes d'échanges scolaires et les bourses d'études en Chine octroyées⁴⁶ - en collaboration avec les autorités et les associations locales chinoises - l'implantation d'un institut Confucius au sein de l'université de Polynésie française en 2013⁴⁷ marque une institutionnalisation de la présence chinoise via la représentation consulaire. En témoigne également le «prix d'excellence dans l'enseignement du chinois en outre-mer» décerné par le consul de la République populaire de Chine à l'enseignante de mandarin, Lucie Guilloux⁴⁸. Descendante d'un des premiers coolies venu travailler sur les plantations d'Atimaono, celle-ci a étudié le mandarin à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) à Paris avant de revenir à Tahiti. Son parcours et la création en 1980⁴⁹ de la première classe de mandarin en milieu scolaire en Polynésie française sont emblématiques du processus de renouveau identitaire qui a eu lieu au sein de la descendance des premiers immigrés chinois de Tahiti. Nombre d'enseignants de mandarin aujourd'hui sont d'ailleurs issus de cette descendance. Des classes de mandarin sont ouvertes dans la plupart des collèges-lycées de Tahiti. Enseignants et élèves redécouvrent apparemment un sentiment de fierté quant à leur appartenance à la « grande nation chinoise », mise sur le devant de la scène médiatique et économique aujourd'hui, et ce, après des années d'isolement et de méfiance⁵⁰.

⁴⁰ Bellassen J. (2015). Le chinois, langue émergente - Etat de l'enseignement du chinois en 2015-2016. Paris : FCAE, accessible en ligne : <https://fcae.fr/pdf/Etat-du-chinois-DEC2015.pdf> (consulté le 19/04/2020).

⁴¹ Cf. Bayen A. (2017) L'Océan pacifique : Nouvelle zone d'intérêt pour la sécurité alimentaire en Chine - Enjeux et perspectives du projet d'aquaculture chinois sur l'atoll de Hao, in *What kind of rights to food security in Asia-Pacific?*, Université de Polynésie française, Punaauia.

⁴² Nye J S. Jr. (2005). The Rise of China's Soft Power, *Wall Street Journal Asia*, December 29, 2005.

⁴³ Trémon, A. (2009). Un Consulat de Chine dans la France d'outre-mer. *Critique internationale*, 42(1), 119-140.

⁴⁴ Wenfa, Philanthropique chinoise, Koo Men Tong 2 et 3, Groupe des 7 Villages, Chee Kong Tong, Te Vahine Porinetia, Si yuan hui, Phisigma.

⁴⁵ Colin S. (2017). La politique de la Chine dans le Pacifique Sud, in *L'Océanie convoitée*. Paris : CNRS, p.159-168

⁴⁶ Cf. Ministère de la Jeunesse, de l'éducation et des sports. (2019) *Europe et international – se former en Chine en ligne sur le site*, accessible en ligne <https://www.education.pf/se-former-en-chine> (consulté le 19/04/20) ; Ministère de la Jeunesse, de l'éducation et des sports. (2020) *Bourses du gouvernement chinois 2020-2021*, accessible en ligne <https://www.education.pf/wp-content/uploads/2019/12/Bourse-du-Gouvernement-Chinois-2020.pdf> (consulté le 19/04/2020)

⁴⁷ L'UPF entretient depuis 2008 un programme d'échange universitaire avec l'institut de la diplomatie de Chine (*Waijiao Xueyuan*). Cf. site de l'institut Confucius accessible en ligne : <http://www.upf.pf/fr/les-formations-de-linstitut-confucius> (consulté le 01/04/20).

⁴⁸ Samoyeau A. (2020 1^{er} février). La Chine reconnaît « l'excellence » de Lucie Guilloux. *Radio One*, accessible en ligne : <https://www.radio1.pf/la-chine-reconnait-l'excellence-de-lucie-guilloux/> (consulté le 01/03/2020).

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Coppenrath G. (1967) op. cit.

L'apprentissage du chinois - dans le milieu scolaire et extra-scolaire⁵¹ - devient dès lors un élément de prestige relevant des processus de « reproduction »⁵² et de « lutte pour la distinction »⁵³ décrits par Bourdieu. La stratégie des parents consistant à placer leurs enfants, jusque dans les années 2000, en classe de latin ou de grec pour qu'ils puissent faire partie des classes à visée élitiste, s'est déportée sur les classes enseignant le mandarin.

Quels défis ?

Face au constat d'une extinction programmée du dialecte « hakka de Tahiti » par les jeunes générations au profit du mandarin, le premier réflexe pourrait être de se tourner vers les préconisations de l'UNESCO, qui promeut la diversité linguistique et le multilinguisme⁵⁴ en tant que vecteur d'identité, de communication, d'intégration sociale, d'éducation et de développement. En affirmant que « les langues ont une importance stratégique pour les peuples et pour la planète »⁵⁵, l'organisation encourage la mise en place de politiques de reconnaissance et de protection des langues minoritaires, y compris au sein des systèmes éducatifs. En outre, la réalisation d'une collaboration créative entre les membres de la communauté et les linguistes permettrait d'élaborer un enseignement formel de ce dialecte local en voie de disparition, afin que l'utilisation de celui-ci apparaisse comme « un atout plutôt qu'un handicap. »⁵⁶

Ce travail de promotion du multilinguisme s'appuie principalement sur trois textes normatifs :

- la Déclaration universelle de 2001 de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Celle-ci appelle à sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité en encourageant la diversité linguistique dans le respect de la langue maternelle, en stimulant l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge et en développant la diversité linguistique dans l'espace numérique.

- La **Convention de 2003 pour la sauvegarde patrimoine culturel immatériel (PCI)**. Celle-ci reconnaît le rôle essentiel du langage dans l'expression et la transmission du patrimoine vivant. Tous les domaines du patrimoine culturel immatériel (des connaissances sur l'univers aux rituels, des arts du spectacle aux savoir-faire) dépendent des langues pour leurs pratiques quotidiennes et leur transmission d'une génération à l'autre.

- Enfin la **Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**. Celle-ci affirme que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle et encourage l'adoption par les gouvernements de mesures destinées à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles dans le cadre d'activités, biens et services culturels (article 6. B).

En ce qui concerne la promotion du hakka dans le système éducatif, le postulat pourrait être le suivant : considérant que l'efficacité de l'apprentissage d'une langue à l'école est déterminée par des facteurs tels que la relation de proximité avec l'enseignant, les prédispositions ou facilités linguistiques de l'apprenant et la motivation liée à l'objectif visé de l'utilisation de la langue, l'enseignement du chinois en milieu scolaire par des professeurs d'origine locale ainsi que l'utilisation d'un manuel scolaire adapté au contexte linguistique et culturel local seraient deux atouts non négligeables pour lutter contre le processus de disparition de la langue hakka en Polynésie française.

⁵¹ Cours de langue et civilisation donnés principalement par les associations chinoises locales.

⁵² Bourdieu P. Passeron JC. (1970). *La Reproduction Éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Ed. de Minuit.

⁵³ Bourdieu P. (1979) *La Distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit.

⁵⁴ UNESCO (2001) *Vitalité et disparition des langues*, accessible en ligne : <https://ich.unesco.org/doc/src/00120-FR.pdf> (consulté le 03/03/2020)

⁵⁵ UNESCO (2016) Les langues : ça compte !, accessible en ligne : <https://wayback.archive-it.org/10611/20160827181555/http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/languages-and-multilingualism/#c166987> (consulté le 03/03/2020)

⁵⁶ Ibid.

Ainsi, le recrutement d'enseignants de mandarin issus de la communauté chinoise de Polynésie, situation déjà existante sur le terrain, serait potentiellement à privilégier dans la continuité des politiques de discrimination positive déjà mises en place sur le marché du travail sur le Territoire⁵⁷. Permettre à ces enseignants d'avoir recours à des manuels scolaires au programme adapté au contexte local apparaîtrait pertinent au regard des bénéfices potentiels en matière de sauvegarde du PCI - pour les apprenants en premier lieu.

Tout comme en histoire-géographie où les programmes scolaires dans les classes de 2nde et de 1^ère sont adaptés au contexte historique et géographique local⁵⁸, les manuels scolaires de chinois pourraient proposer des leçons complémentaires sur la langue et la culture hakka de Polynésie (danse des Lions, *Kasan*, visite du temple Kanti, etc.). Cette redécouverte de l'Histoire de la communauté chinoise à Tahiti et de son patrimoine, matériel et immatériel, permettrait d'inscrire dans la durée la transmission intergénérationnelle d'une identité « chinoise de Polynésie » en mutation. Tout en offrant un enseignement *standard* du mandarin, le recrutement d'enseignants d'origine locale permettrait en outre d'incarner tout à fait l'adaptation dont a su faire preuve la communauté pour vivre son identité chinoise dans la société polynésienne aujourd'hui. Ces pistes mériteraient peut-être d'être explorées, au moins expérimentalement à l'échelle d'un ou deux établissements pour une étude comparative.

Sur le plan politique et social, les plans de sauvegarde mis en œuvre à Taiwan pourraient en dernier lieu inspirer le gouvernement polynésien sur certaines mesures à mettre en œuvre. La politique multiculturelle de protection des minorités du gouvernement taïwanais, en plus d'instances représentatives pour les groupes minoritaires, a réalisé plusieurs mesures de soutien intéressantes : promotion de la langue et la culture hakka par le renforcement de l'apprentissage linguistique, financement de recherches historiques et ethnologiques dédiées au patrimoine hakka, création de sites web et d'une chaîne de télévision en langue hakka, ouverture de musées, de festivals et de centres culturels dans chaque comté et municipalité depuis les années 2000.

Ce volontarisme politique de modernisation et de promotion de la langue et de la culture n'est évidemment pas transposable ni comparable en l'état au contexte polynésien. Néanmoins, le recul de plusieurs décennies sur la concrétisation et les résultats apportés par ces mesures pourraient être pris en considération dans celles à proposer (ou à écarter) dans le contexte métissé polynésien.

Enfin, solliciter l'accompagnement d'organisations internationales telles que l'UNESCO, notamment sur le plan méthodologique et financier, pourrait être un ressort non négligeable à la réalisation d'un plan de sauvegarde du patrimoine linguistique et culturel local. La première étape tiendra à mesurer le niveau de vitalité de ces langues – hakka et punti - considérées en péril. Le schéma proposé par l'UNESCO ci-contre illustre la méthodologie préconisée dans une [approche interdisciplinaire](#) du multilinguisme et de la diversité linguistique. Elle identifie 9 critères⁵⁹ permettant de mesurer la vitalité d'une langue :

⁵⁷ Loi du pays n° 2019-30 - Relative à la promotion et à la protection de l'emploi local du 05/11/2019.

⁵⁸ Ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports (2016). *Programmes 2016 adaptés à la Polynésie française*.

⁵⁹ UNESCO (2016). Une méthodologie pour évaluer la vitalité et le danger de disparition des langues. Archive accessible en ligne : <https://wayback.archive-it.org/10611/20160828214414/http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/language-vitality/> (consulté le 03/03/2020)



Schéma : UNESCO (2016). Une méthodologie pour évaluer la vitalité et le danger de disparition des langues.

En conclusion, il apparaît que dans une volonté de sauvegarde de la langue hakka en Polynésie, le concept des 3 O soit plus un constat qu'une aspiration à promouvoir. Loin d'une approche communautariste, l'engouement général pour l'apprentissage du mandarin permet déjà d'éviter cet écueil, réunissant apprenants d'origine polynésienne, métropolitaine ou chinoise. Ce serait l'occasion d'enrichir, par les contacts interculturels entre ces futurs adultes, des échanges non plus simplement scolaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère, mais interculturels entre enseignants et apprenants ; encourageant de fait la mixité culturelle et sociale promue par l'Ecole de la République. Cette étape pourrait marquer un nouveau tournant dans la réappropriation de la langue chinoise par une communauté d'origine, valorisée comme une langue d'avenir et non plus désuète et appartenant au passé.

A contrario la langue française, qui est celle de l'école, de l'administration et des médias, reste indubitablement l'outil indispensable à toute promotion sociale et constitue de ce fait une langue dominante. Cette position constitue à ce titre une menace incontestable pour les autres langues dans la société plurielle polynésienne : la jeunesse les délaisse et les aînés aussi, menant ces langues à terme vers une issue funeste. Bien que nous ayons identifié certains ressorts de l'extinction en cours et les moyens de lutte et de préservation pour sa sauvegarde, rien ne garantit à ce jour que cette étude ou les moyens de sauvegarde qui pourraient être déployés puissent être suffisants face à la mondialisation en cours, où le rythme de la disparition des langues ne cesse inexorablement de s'accélérer.

Bibliographie

AUGUIN E. et LEVY, F. (2007). Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23 - n°3, pp.67-84.

CALVET, L. (2017). *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.

CHENOUX, P. (2018). *L'apprentissage du mandarin à travers la langue hakka*. Papeete : Université d'Artois, mémoire Master de chinois /s dir. Dantille X.

CONSTABLE, N. (dir.) (1996). *Guest People : Hakka Identity in China and abroad*. Seattle : University of Washington Press.

- COPPENRATH, G. (1967). *Les Chinois de Tahiti : De l'aversion à l'assimilation, 1865-1966*. Paris : Société des Océanistes.
- GIBLIN, B. (2002). Langues et territoires : une question géopolitique. *Hérodote* 105, pp.3-14.
- HAGEGE, C. (2002). *Halte à la mort des langues*. Paris : Odile Jacob.
- (2015). Langues et territoire : une relation complexe. *Inflexions*, 30(3), pp.19-23.
- LAVONDES, H. (1972). Problèmes sociolinguistiques et alphabétisation en Polynésie Française. In *Sociétés et espaces océaniques en transition : études sociales et économiques en Polynésie orientale et Mélanésie du sud* : Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, 9 (1), pp.49-61.
- LY, J.M. (2003). *Adieu l'étang aux chevrettes*. Papeete : Te Ite Editions
- (1999). *Hakka en Polynésie*. Papeete : Te ite
- PAN, L. (dir.) (2000). *Encyclopédie de la diaspora chinoise*. Paris : Ed. du Pacifique.
- PANOFF, M. (1981) Farani Taïoro. La première génération de colons français à Tahiti. *Journal de la Société des océanistes*, n°70-71, tome 37, pp. 3-26.
- (1989), *Tahiti métisse*. Paris : Denoël
- SAURA, B. (2002). *Tinito La communauté chinoise de Tahiti : installation, structuration, intégration*. Tahiti : Vent des Îles.
- SIN CHAN, E. (2005). *Identité chinoise à Tahiti – Ruptures, désordre, fabrication*. Papeete : Te Ite Editions
- TREMON, A-C. (2009) Trajectoire de vie d'une polynésienne dans une famille d'immigrés chinois, *Migrations société*, pp.115-126.
- WANG, S (2007), *Illusions et souffrances. Les migrants chinois à Paris*. Paris : Éditions Rue d'Ulm, coll. Sciences sociales.